Dourdan

REÇU EN PREFECTURE
le 10/01/2023
Application agréée E-legalite.com
21_DR-091-219102001-20221215-DEL2022116-

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Les engagements pédagogiques et financiers sont redevables pour l'année entière

	QF Quotient familial		Droits d'inscription		Cursus Musique * ou Musiciens en Herbe		Cursus Danse ou éveil ou FM seule		Parcours Découverte Instruments	Pratique collective	Stages	Location d'un instrument à un élève
	Min >=	Max <	Annuel		Forfait redevable chaque trimestre		Forfait redevable chaque trimestre		Forfait redevable chaque trimestre	Forfait redevable chaque trimestre	Par jour	Annuel
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi				
Tranche 1	0	150	40 €		92 €		55 €		60 €	50 €	10 €	80 €
Tranche 2	150	300										
Tranche 3	300	600										
Tranche 4	600	900	40 € à 50 €		92 € à 139 €		55 € à 84 €		70 €	55 €	12 €	
Tranche 5	900	1 200	50 € à 60 €		139 € à 186 €		84 € à 113 €					
Tranche 6	1 200	1 500	60 € à 70 €		186 € à 233 €		113 € à 142 €					
Tranche 7	1 500	1 800	70 €		233 €		142 €					
Tranche 8	>= 1 800 ou sans QF		75 €		238 €		145 €		80 €	60 €	14 €	
Tranche 9	Extérieurs		75 €		280 €		150 €		90 €	60 €	15 €	

*Le Cursus Musique (instrumental ou vocal) comprend : la formation musicale (solfège) + instrument + pratiques collectives

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil sont calculés de la manière suivante :
  - Tarif mini T1 + [(QF-600) x (Tarif maximum T7 - Tarif minimum T1) / 900]
  - Par exemple : QF = 1 000, Tarif cursus musique = 92 + [(1 000 – 600) x (233 - 92) / 900]= 154,67 €
- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil varient au sein de chaque tranche de QF entre un mini et un maxi. Le tarif maximum d'une tranche correspond au minimum de la tranche suivante. Les tarifs du Conservatoire sont arrondis au centime le plus proche.
- Abattement de 50% (sur le tarif le moins élevé) :
  - sur le tarif du cours de danse lorsqu'un élève est inscrit à un cours d'instrument,
  - sur le tarif du second instrument,
  - à partir du 2ème inscrit d'une même famille pendant la même année scolaire
  - sur le tarif du cours de l'instrument pratiqué, au sein de l'association de la Société Musicale
- Les tarifs du cursus CHAM « Classe à Horaires Aménagés Musique » sont établis comme suit :
  - Seule la formation musicale et la pratique collective sont gratuites par convention avec l'Éducation nationale,
  - A ce titre, un dégrèvement de 15€ est appliqué sur la participation trimestrielle au Cursus Musique (instrumental).
- Le montant de la participation financière est calculé pour l'année scolaire entière et redevable chaque trimestre d'avance (3 trimestres).
- Les familles extérieures justifiant du paiement d'un impôt sur la Ville de Dourdan bénéficieront du tarif dourdannais.
- Des dégrèvements pourront être consentis exclusivement pour des absences médicales des élèves dûment justifiées de plus d'un mois.
- Les élèves ne s'étant pas acquittés de leur cotisation ne pourront être réinscrits l'année suivante.
- La durée du cours instrumental variera en fonction du niveau pour l'année scolaire entière Aucun désistement ne sera admis.